AGENCY FOR INTERNATIONAL DEVELOPMENT
WASHINGTON, D. C. 20523

BIBLIOGRAPHIC INPUT SHEET

FOR AID USE ONLY
Batch 70

1. SUBJECT CLASSIFICATION

A. PRIMARY: Food production and nutrition — AC00-0000-0000

B. SECONDARY: Education,extension,and advisory work

2. TITLE AND SUBTITLE
Creation d'un service de vulgarisation agricole

3. AUTHOR(S)
(101) U.S. Agr.Extension Service

4. DOCUMENT DATE: 1962

5. NUMBER OF PAGES: 28p.

6. ARC NUMBER: ARC 630.71501.I61

7. REFERENCE ORGANIZATION NAME AND ADDRESS
AID/AFR/RTAC; AID/TA/AGR

8. SUPPLEMENTARY NOTES (Sponsoring Organization, Publishers, Availability)
(In Collection: techniques am.,1)
(In French and English. English,15p.: PN-AAE-800)

9. ABSTRACT

10. CONTROL NUMBER
PN-AAE-801

11. PRICE OF DOCUMENT

12. DESCRIPTORS
Extension
Government
Organizing

13. PROJECT NUMBER

14. CONTRACT NUMBER
AID/AFR/RTAC

15. TYPE OF DOCUMENT

AID 590-1 (4-74)

CREATION

D'UN SERVICE

DE

VULGARISATION

AGRICOLE

Traduction d'une brochure en langue anglaise intitulée
BUILDING A STRONG EXTENSION SERVICE
GUIDE FOR EXTENSION ADMINISTRATORS
publiée par
Agency for International Development (AID)
Department of State
Washington D.C.
(GPO 895726)

La présente édition en langue française a été préparée par le Centre Régional d'Editions Techniques (CRET) de l'A. I. D. (Organisation Américaine pour le Développement International) Department of State, Washington D.C.

Ce Centre a été chargé d'établir et de publier des traductions françaises de publications techniques dans le cadre du programme de coopération technique de l'A.I.D. dans les pays d'expression française

Tous renseignements au sujet des publications du CRET devront être adressés à la

MISSION AMERICAINE DE L'A.I.D.

Ambassade des Etats-Unis d'Amérique
(capitale du pays d'où émane la demande)

PREFACE

Les progrès de l'agriculture dans les cinquante prochaines années dépendent dans une large mesure de l'heureux fonctionnement d'institutions agricoles de base. L'une de ces institutions fondamentales est la « Vulgarisation Agricole ». Le nom de l'organisme importe peu, ce qui compte c'est son organisation et son bon fonctionnement. La Vulgarisation Agricole a pour but d'apporter à ceux qui travaillent la terre l'aide de la science appliquée dans les domaines de la production agricole et de l'économie domestique. Elle offre en même temps une voie commode pour attirer l'attention des organismes de recherche sur des problèmes pratiques qui intéressent les cultivateurs.

Nous vous décrivons dans cette brochure quelques-unes des mesures indispensables à la mise sur pied d'un Service de Vulgarisation efficace. Cette étude a été préparée par des spécialistes dont l'expérience en cette matière est notoire aux Etats-Unis et à l'étranger. Nous la recommandons à tous ceux qui ont une part de responsabilité dans la tâche passionnante et capitale d'aider à créer et à développer des Services de Vulgarisation à travers le monde entier.

E.D. WHITE,

Directeur de l'Office of Food and Agriculture
Agency for International Development

AVANT - PROPOS

La publication de cette brochure résulte des efforts conjugués du Service Fédéral de Vulgarisation Agricole des Etats-Unis et du Comité de Vulgarisation (ECOP) de l'American Association of Land Grant Colleges and Universities.

De nombreux spécialistes expérimentés en matière de vulgarisation agricole ont été consultés au cours de la préparation de ce document. Fred Jans, précédemment Spécialiste en Vulgarisation à la Direction des Programmes du Service Fédéral de Vulgarisation Agricole, a rassemblé une grande partie de la documentation initiale. Un sous-comité de l'ECOP a rassemblé et disposé les divers éléments de la publication entreprise; ce sous-comité comprenait : Ernest J. Nesius, (Kentucky); George E. Lord, (Maine); Luther H. Brannon, (Oklahoma).

La présente brochure a été rédigée par l'A.I.D. (Agency for International Development) en vue de son utilisation dans le cadre des programmes mis en œuvre avec les gouvernements participants. Elle expose quelques-unes des idées fondamentales pour la mise sur pied d'un Service de Vulgarisation Agricole efficace.

TABLE DES MATIERES

		Pages
I.	*Introduction*	1
II.	*Définition de la Vulgarisation Agricole*.	3
III.	*Conditions nécessaires au succès d'un Service de Vulgarisation Agricole*	4
IV.	*Premières Etapes*	6
V.	*Croissance et Expansion*	12
VI.	*Regards sur l'avenir*	19

I. INTRODUCTION

La soif de connaître est l'une des plus ardentes de l'humanité. Cependant durant des siècles l'occasion d'acquérir des connaissances n'était offerte qu'à de rares privilégiés.

L'idée de dispenser un savoir que l'homme peut appliquer pour gagner sa vie est relativement neuve. La diffusion de telles connaissances est indispensable au développement économique d'un pays. Plus récente encore est l'idée de dispenser des connaissances pratiques sur l'emploi des ressources qui permettront aux populations d'atteindre un niveau de vie plus élevé. Ces deux idées peuvent être mises efficacement en pratique grâce à la vulgarisation agricole.

La vulgarisation peut apporter des connaissances pratiques à bien des gens, quels que soient leur niveau d'instruction ou leur âge. Ce genre d'enseignement non conventionnel (1) est ordinairement destiné à des personnes qui ne fréquentent pas l'école, mais qui veulent apprendre comment appliquer les découvertes récentes dans leur existence quotidienne. Appliquée intelligemment, la vulgarisation peut donner naissance à une nouvelle ère économique et sociale pour les familles rurales.

En apportant leur appui aux services de vulgarisation agricole, les dirigeants du pays manifestent leur désir d'améliorer le sort du peuple. Ils démontrent ainsi l'intérêt qu'ils portent aux masses paysannes et gagnent la sympathie de ces populations. Pleinement développé, la vulgarisation peut donner un sol plus fertile, des animaux qui rapportent davantage, une meilleure nourriture pour la famille, un revenu agricole plus élevé et des niveaux de vie plus satisfaisants.

C'est pour les dirigeants épris de progrès qu'est rédigée la présente étude. Elle est destinée au personnel des administrations centrales dans tous les pays qui possèdent ou qui veulent mettre sur pied un service de vulgarisation agricole. Les auteurs n'ignorent pas que la mise en œuvre des services de vulgarisation est plus ou moins avancée dans ces divers pays. Ils ont donc énoncé quelques principes directeurs afin d'ai-

(1) Tel que nous l'entendons, l'éducation conventionnelle a un programme, des classes à horaires fixes, des manuels, des affectations de personnel, des examens et des titres universitaires. L'enseignement non conventionnel n'a rien de tout cela. Il identifie les problèmes ou les occasions qui se présentent aux individus et fournit ensuite tout ce qui est nécessaire sous forme de renseignements, conseils, stimulation et autres aides, de façon à permettre aux intéressés d'utiliser ces informations dans leur propre intérêt.

der les administrateurs responsables à lancer, à poursuivre et à développer un programme de vulgarisation agricole.

Cette brochure présente une méthode rationnelle pour la mise sur pied et la consolidation d'un Service de Vulgarisation Agricole. Un administrateur peut situer dans ce cadre l'état de développement du Service de Vulgarisation de son pays et appliquer ensuite les principes directeurs en fonction de cette situation. En agissant ainsi, il amènera ses collaborateurs à mieux servir les intérêts des populations rurales.

Les auteurs de cette étude sont des administrateurs de la vulgarisation agricole aux Etats-Unis. Ils ont de nombreuses années d'expérience dans la mise au point des programmes de vulgarisation dans leur propre pays et ils ont aidé des administrateurs dans beaucoup d'autres nations à organiser et à étendre les services de vulgarisation agricole.

Une discussion approfondie des principes exposés ci-après fera probablement apparaître le meilleur usage à faire de la présente étude. Lorsque les administrateurs auront pris note des dits principes, ils devront déterminer de quelle façon ceux-ci s'appliquent à la situation de leur pays. Enfin ils auront à entreprendre l'action nécessaire pour appliquer les principes ainsi acquis à la mise sur pied d'un programme ininterrompu et constamment développé de vulgarisation dans leur pays.

II. DEFINITION DE LA VULGARISATION AGRICOLE

La vulgarisation agricole est un système d'enseignement non conventionnel. A la différence de l'éducation conventionnelle, la vulgarisation n'a pas de salles de classes ni de cycles d'étude imposés. Son programme de cours est basé sur les besoins des gens à qui elle rend service.

La vulgarisation agricole a pour étudiants des ruraux. Son objectif est d'aider les paysans à améliorer leurs conditions de vie à la ferme, à la maison et dans leur commune.

Grâce à la vulgarisation agricole, les populations rurales apprennent à connaître les nouvelles découvertes scientifiques intéressant l'agriculture et l'artisanat, et à appliquer ces découvertes à l'amélioration des fermes et des habitations. La vulgarisation leur enseigne la manière d'employer leur temps, leur terre et leur argent pour leur plus grand profit et de travailler avec leurs concitoyens pour le bien commun — tant local que national.

La vulgarisation agricole s'intéresse à la production agricole, parce que c'est de l'agriculture que proviennent la nourriture, l'habillement et le revenu familial. Elle s'intéresse aussi à l'utilisation des produits et des revenus agricoles pour apporter à tous une meilleure nutrition, une meilleure santé, un logement plus confortable, une sécurité plus grande et une satisfaction accrue.

La vulgarisation aide les gens à prendre leurs propres décisions; elle ne leur ordonne pas d'opérer des changements. Elle peut les aider à trouver du crédit et à l'utiliser sagement, mais elle ne procure pas de capitaux pour le développement agricole. La vulgarisation agricole enseigne aux paysans pourquoi certains contrôles sont nécessaires, mais elle ne régit pas leur existence. Elle peut leur apprendre à organiser et à gérer une coopérative, mais elle ne dirige pas des opérations commerciales pour les cultivateurs.

Les ruraux apporteront leur soutien et leur participation à un programme de vulgarisation quand ils seront convaincus que le Service de Vulgarisation Agricole fonctionne à leur profit. Comme le disait il y a bien des années un des premiers directeurs de vulgarisation agricole : « Le rôle du Service de Vulgarisation Agricole est d'apprendre aux gens à définir avec précision leurs problèmes propres, de les aider à acquérir des connaissances (utiles pour résoudre ces problèmes) et de les inspirer pour l'action ».

III. CONDITIONS NECESSAIRES POUR LE SUCCES D'UN SERVICE DE VULGARISATION AGRICOLE

Les dirigeants de l'agriculture doivent comprendre les buts d'un Service de Vulgarisation et sentir le besoin de ce service pour les populations rurales. Si tel n'est pas le cas, il vaudrait mieux différer la création ou l'expansion de ce service jusqu'au moment opportun. De plus, il faut que soient considérés comme essentiels à la mise en œuvre d'un Service de Vulgarisation Agricole efficace, et que soient reconnus par les hauts fonctionnaires du Gouvernement comme politique nécessaire et préalable, les objectifs et principes directeurs ci-après :

1. Il doit être entendu que la vulgarisation agricole signifie la communication de connaissances utiles pour résoudre des problèmes qui se posent aux familles rurales. Un tel enseignement implique la confiance croissante des ruraux en la valeur de l'effort coopératif.

2. On doit reconnaître comme but principal de la vulgarisation celui d'aider par l'instruction les familles rurales à utiliser avec le maximum de profit les ressources dont elles disposent.

3. La vulgarisation doit être ouverte à tous, à titre gracieux, sans distinction de race, de croyance, de classe ou de tribu.

4. Le Service de Vulgarisation doit être adapté à l'ordre social et à l'organisation de la communauté.

5. Les méthodes d'enseignement seront également adaptées aux talents, à l'habileté, aux attitudes, aux connaissances et aux ressources des bénéficiaires.

6. Les leaders locaux collaboreront utilement au plan et à la mise en œuvre d'un programme de vulgarisation.

7. Le Service de Vulgarisation Agricole, en tant qu'organisme au service du public, s'efforcera constamment d'élaborer une ligne de conduite rationnelle et formellement définie, d'améliorer les conditions professionnelles et d'acquérir une compétence technique que reconnaissent et acceptent les leaders intéressés.

Les recommandations formulées dans les chapitres suivants de cette brochure sont présentées aux administrateurs sous forme de séquence logique pour le développement d'un Service de Vulgarisation Agricole. Elles peuvent n'être pas tout à fait conformes à la ligne de conduite

qui doit être suivie dans tel ou tel pays, mais elles sont le fruit de plus de 50 années d'expérience. En dernière analyse, c'est le jugement de l'administrateur qui décidera.

Les administrateurs, après avoir étudié les mesures recommandées pour développer un Service de Vulgarisation Agricole devront mettre au point, avec l'aide de leurs collègues, un plan clair et bien adapté qui sera exécuté dans leur propre pays.

IV. PREMIERES ETAPES

1. Connaître la situation du pays et les besoins qu'elle reflète

Il n'existe pas deux pays qui soient exactement semblables en ce qui concerne les ressources et les problèmes agricoles, les niveaux de vie, les valeurs culturelles, l'organisation sociale, les niveaux d'instruction, l'organisation et les rouages du Gouvernement. Avant qu'aucune action ne soit entreprise, les services de la vulgarisation doivent connaître la situation agricole et les besoins réels des populations rurales; pour l'Administrateur l'obtention de ces renseignements est une tâche primordiale. Il devra découvrir les conditions de vie des individus, leurs ressources, leur compétence en matière d'agriculture, leur attitude en ce qui concerne l'adoption des idées nouvelles, leur connaissance des occasions manquées, et le type d'animateurs volontaires dont on peut disposer sur le plan local.

C'est en visitant les agglomérations et en interrogeant les habitants qu'on peut le mieux découvrir la véritable situation. Les statistiques gouvernementales sont souvent utiles, mais rien ne remplace l'information de première main. Directement exprimés par les intéressés, les besoins réels seront mis en lumière et précisés.

L'administrateur doit connaître les sources de l'information technique en matière d'agriculture et d'économie domestique. Il devra parfois mettre sur pied un système de vérification locale des renseignements fournis par les recherches nationales et étrangères et, dans certains cas, organiser la recherche destinée à trouver les réponses aux besoins des populations.

Le Service de Vulgarisation Agricole doit pouvoir compter sur les autres services et administrations de son pays pour lui fournir de nombreux éléments d'information touchant le développement agricole et l'amélioration du niveau de vie, notamment le crédit, les marchés, les transports, les services médicaux et vétérinaires et les activités régulatrices. Le fait qu'on pourra ou non disposer de tels services doit être pris en considération lorsqu'on a à choisir entre divers projets de vulgarisation.

L'administrateur de vulgarisation doit aussi penser aux disponibilités en personnel et à sa formation. Et il doit enfin tenir compte de toutes les ressources économiques de son pays pour déterminer l'ampleur du Service de Vulgarisation Agricole.

L'administrateur qui comprend bien la situation locale dispose maintenant d'une base solide pour son programme de vulgarisation agricole.

2. Connaître les leaders, les renseigner et demander leur collaboration

Dans toute situation où interviennent des hommes et où il est nécessaire d'agir pour atteindre un objectif, le concours de quelques personnalités de premier plan est d'une grande importance; on a besoin de tels leaders pour guider et diriger l'action. L'une des principales tâches de l'administrateur de vulgarisation est de découvrir de telles personnalités, quelle que soit leur situation : supérieur administratif, coéquipier, ou simple exécutant des instructions données.

L'administrateur doit faire participer les personnalités influentes aux débuts du programme de vulgarisation et solliciter leur avis. Il s'assurera ainsi leur appui aux périodes critiques de croissance de son organisation.

Dans la plupart des pays, on trouve des gens qui, sans faire partie des organismes gouvernementaux, exercent une grande influence par d'autres voies. Pour assurer le succès d'un programme, il importe de découvrir de tels leaders au sein des milieux agricoles et de les intéresser aux premières étapes du développement de ce programme.

3. Mettre en œuvre des projets qui répondent aux besoins

Les besoins d'un pays, vus par l'œil du spécialiste, sont généralement immenses, alors que les ressources permettant de traiter les problèmes nés de ces besoins se révèlent quelquefois très limitées; d'où un fossé qui peut sembler presque infranchissable. L'administrateur doit généralement faire un choix entre deux solutions : sélectionner un petit nombre de problèmes et s'efforcer de les résoudre en profondeur sur une base nationale, ou bien attaquer de nombreux problèmes à la fois et ne faire qu'effleurer les solutions.

Il n'est pas facile de faire un choix. Dans la plupart des cas, c'est en sélectionnant quelques problèmes pour lesquels des résultats peuvent être obtenus assez rapidement qu'on fait probablement le meilleur choix. A mesure qu'on acquiert de l'expérience et qu'on dispose de ressources accrues, on peut chercher d'autres solutions aux problèmes pressants.

L'appui des organismes dispensateurs de crédits, législatifs, administratifs, est d'une grande importance aux premiers stades de mise en œuvre. Cet appui sera facilité par l'obtention rapide de résultats tangibles.

Lorsque la vulgarisation agricole aura fait la preuve de sa valeur et aura été acceptée sans réserve par des dirigeants de premier plan, les

administrateurs de vulgarisation pourront se consacrer davantage aux problèmes à long terme.

Les programmes retenus auront une plus grande signification et pourront être mieux expliqués et mieux compris s'ils sont mis en œuvre selon une procédure formelle (2). La plupart des pays ont un formulaire-cadre ou peuvent en obtenir un pour mettre au point l'énoncé d'un projet. En règle générale, un énoncé de projet comprend un exposé de la situation, reflétant les besoins et indiquant ce qu'on se propose d'accomplir, avec les buts et les méthodes à suivre. Sont également incluses dans l'énoncé les ressources nécessaires, à savoir les fonds, le personnel, les installations et l'équipement.

4. Distribuer les ressources (parallèlement à la réalisation du programme)

Lorsque le programme de vulgarisation commence à se développer, ce sont les ressources en main-d'œuvre et en fonds qui en fixent l'envergure. La répartition judicieuse des ressources disponibles implique une étude attentive des résultats qu'on peut escompter en travaillant sur différents problèmes. Une sage décision administrative attribuera la main-d'œuvre et les crédits disponibles aux emplois qui promettent les meilleurs résultats.

Les services de vulgarisation agricole doivent s'assurer que les matériaux et l'équipement recommandés sont disponibles au moment des besoins. Ils peuvent s'arranger pour que les livraisons soient effectuées par les fournisseurs locaux, ou bien le gouvernement peut assurer directement ces livraisons. La vulgarisation, service d'enseignement, ne doit pas intervenir directement dans de telles activités commerciales.

5. Trouver et instruire le personnel

En règle générale, relativement peu de gens sont bien instruits des questions d'agriculture et d'économie domestique et sont en même temps aptes à utiliser de bonnes méthodes d'enseignement de l'extension. Le succès prolongé d'un programme de vulgarisation agricole sera généralement le plus net si les personnes choisies pour faire du travail de vulgarisation sont bien instruites de leur sujet et sont dévouées au bien public. C'est à de telles personnes qu'on peut habituellement, et qu'on doit, apprendre les méthodes à employer pour le travail au milieu rural.

Les administrateurs de vulgarisation agricole doivent souvent organiser l'instruction de leur personnel aussi bien sur les questions du programme que sur les méthodes pédagogiques. Si le personnel ayant

---

(2) **Procédure formelle** : formulaire standard avec des rubriques qui rendent certaine l'inclusion de toutes les informations nécessaires.

l'instruction technique requise est en nombre limité, il vaut mieux l'utiliser à former le noyau de cadres de la vulgarisation. Ce personnel pourra plus tard être utilisé dans les fonctions de superviseurs, de spécialistes techniques et d'instructeurs des agents locaux de vulgarisation.

Des agents de vulgarisation agricole qui n'ont pas une instruction très poussée peuvent aussi contribuer utilement au programme. Le fait qu'ils connaissent les usages locaux et qu'ils désirent vivre et travailler au village est un avantage certain.

Dans les pays qui possèdent des écoles ou des collèges d'agriculture, l'administrateur de vulgarisation doit travailler en étroite collaboration avec les administrateurs de ces écoles. Celles-ci peuvent en effet donner la formation de base nécessaire pour un travail efficace de vulgarisation. En outre elles peuvent organiser des cours accélérés pour les agents de vulgarisation agricole. On peut souvent faire porter cet enseignement à la fois sur les matières du programme et sur les méthodes pédagogiques de la vulgarisation.

Moins un agent de vulgarisation agricole est instruit, plus il faut lui assurer de supervision technique (3). Cette supervision technique est une fonction du spécialiste de vulgarisation agricole (4).

Dans de nombreux pays, le personnel de vulgarisation agricole ayant une formation technique est originaire de la ville et n'a guère d'expérience pratique de la culture; ils peuvent donc hésiter à faire des démonstrations devant des paysans plus habiles à certaines tâches. Les paysans n'ont guère confiance en un instructeur qui utilise maladroitement leur petit outillage. Une formation spéciale en matière de pratiques agricoles donnera plus d'assurance à l'agent local de vulgarisation agricole.

Même lorsqu'on peut disposer de personnel qui a des connaissances en agriculture et en économie domestique, ce personnel aura besoin d'une instruction supplémentaire sur les méthodes, les techniques et les pratiques de la vulgarisation. Les méthodes pédagogiques de la vulgarisation diffèrent sensiblement de l'enseignement en classe. Les principes fondamentaux sont cependant très voisins. Plutôt que d'enseigner des notions générales, les agents de vulgarisation agricole cherchent à résoudre des problèmes particuliers. Dans certains cas, l'agent de vulgarisation agricole peut aider à former des groupes d'action coopérative (5).

---

(3) **Supervision technique** : Avis et conseils relatifs aux aspects techniques d'un problème ou d'un projet.

(4) **Spécialiste de vulgarisation** : Membre du personnel de vulgarisation possédant une compétence particulière dans un domaine technique comme les sols, la nutrition, ou l'élevage.

(5) **Action coopérative** : Un certain nombre de personnes entreprennent un travail dans leur intérêt commun, par exemple le creusement d'un canal de drainage pour assainir la terre de plusieurs fermes.

Pour aborder la vulgarisation de façon harmonieuse il faut plus que de l'information technique. Les hommes ont fréquemment mal conscience de leurs vrais problèmes et il faut les aider à les comprendre.

L'agent de vulgarisation doit toujours s'efforcer d'encourager les gens à adapter les renseignements reçus à leur propre situation économique et sociale.

L'agent de vulgarisation agricole est généralement étranger aux villages où l'appelle sa mission et les habitants ne sont pas familiarisés avec le type d'aide qu'il peut apporter. Il doit donc franchir plusieurs étapes importantes pour mettre sur pied et développer le programme de vulgarisation dans le village. Il lui faut notamment :

1. Se faire connaître;

2. Gagner la confiance des habitants, organiser une démonstration qui réussisse et s'arranger pour qu'elle soit vue par des personnalités locales;

3. Se renseigner avec tact sur ce qui se passe dans la commune;

4. Trouver quels sont les leaders officieux, faire connaissance avec eux et les faire participer au programme dès le début;

5. Faire le point des problèmes locaux et décider quels sont ceux qui sont importants;

6. Chercher à obtenir l'accord sur les solutions de ces problèmes.

La forme de l'instruction donnée à l'agent de vulgarisation agricole débutant aura une grande influence sur le succès du programme. Cet agent doit recevoir continuellement des informations concernant les problèmes les plus importants. A mesure que la confiance des villageois s'accroît, le besoin d'une information précise et bien étayée augmente également. La formation de professionnels de la vulgarisation agricole suppose donc : (1) une instruction permanente; (2) un enseignement portant à la fois sur les matières à connaître et sur les méthodes pédagogiques.

6. Etablir un Bureau local de Vulgarisation Agricole

Le bureau local doit exécuter un programme efficace de vulgarisation. Dès qu'on dispose de fonds ou d'autres ressources, on doit adopter les règles ci-après.

Le bureau doit être situé de façon à être d'un succès facile pour les habitants qu'il dessert. Le matériel et l'installation seront choisis en vue d'améliorer le rendement des agents. La liste suivante est donnée à titre indicatif : bureau; fauteuil et sièges pour les agents de vulgarisation et le secrétaire; matériel de secrétariat; fournitures postales et fournitures de bureau; installations de télécommunications (téléphone,

télégraphe et radio selon les disponibilités); matériel et fournitures de reproduction (6); matériel de démonstration; équipement et accessoires de projection; salle de conférence et sièges s'il n'existe pas d'autre lieu de réunion; moyens de transport pour les agents de vulgarisation. Il faudra prévoir des fonds pour les déplacements de service et pour les dépenses occasionnelles de bureau.

Les habitants s'intéresseront davantage au bureau s'ils fournissent eux-mêmes les locaux et une bonne partie de l'équipement sur leurs propres ressources.

---

(6) **Matériel de reproduction** : Machine ou appareil simple fonctionnant à la main ou électriquement — par exemple hectographe (appareil à polycopier) ou miméographe (machine à ronéotyper) — permettant de reproduire des lettres, des bulletins, des brochures, des formulaires, etc...

V. CROISSANCE ET EXPANSION

Un pays s'aperçoit que son programme de vulgarisation atteint le stade de croissance et d'expansion lorsque les projets initiaux ont été lancés, que des travailleurs sont à l'ouvrage et que les habitants commencent à connaître un service qui fournit des renseignements utiles et pratiques. Ce service apporte une aide tangible sans attendre de récompense et sans que des représentants de la loi viennent constamment s'assurer que l'on ne s'écarte pas des formules prescrites. A l'exception des personnalités importantes de l'agriculture, les gens ne s'aperçoivent pas qu'un Service de Vulgarisation agricole vient d'être installé. Ce stade de croissance et d'expansion est probablement celui où se manifestent le plus l'attentisme et le scepticisme. C'est celui où les responsables administratifs doivent bien souvent, pour aller de l'avant, faire appel à leur foi dans l'avenir de la mission entreprise.

1. Développer un plan d'organisation

Beaucoup de pays ont déjà une organisation établie au Ministère de l'Agriculture ou dans des institutions enseignant l'agriculture et l'économie domestique. Le Service de Vulgarisation Agricole peut être rattaché soit au Ministère soit aux institutions d'enseignement agricole, selon les conditions locales. Dans l'un ou l'autre cas, un plan d'organisation est indispensable pour établir les relations correctes entre le Service de Vulgarisation Agricole et les autres organismes administratifs du ministère ou de l'institution.

Un plan d'organisation pour la vulgarisation agricole doit également prévoir les liaisons et l'attribution des responsabilités à tous les échelons entre les dirigeants administratifs et les agents locaux de vulgarisation.

Les principes suivants sont essentiels pour les relations du Service de Vulgarisation Agricole avec les autres organismes du ministère :

a. Le Service de Vulgarisation aide les autres organismes du ministère en diffusant les informations provenant de ces organismes. Il est souhaitable, quand la chose est possible, que le Service de Vulgarisation soit rattaché directement au cabinet du Ministre ou du Sous-Secrétaire d'Etat. Le Service de Vulgarisation apparaîtra alors dans le plan d'organisation comme un moyen d'appuyer le travail des au-

tres services, plutôt que comme un concurrent pour les crédits et le personnel.

b. Le Service de Vulgarisation doit être conçu comme l'antenne éducative du ministère. Son rôle d'instruction consiste à transmettre à la population des informations techniques impartiales. Il doit apparaître ainsi dans le plan d'organisation.

c. Quand le Service de Vulgarisation est rattaché à l'organisation universitaire, un accord écrit entre l'Université et le Ministère de l'Agriculture est indispensable.

Au sein du Service de Vulgarisation Agricole le plan d'organisation doit traduire les principes suivants :

a. L'administrateur et les agents locaux de vulgarisation doivent être en liaison aussi directe que possible. Un plan d'organisation simple et efficace devrait comprendre l'administrateur, les cadres et les agents locaux de vulgarisation.

b. Une équipe de spécialistes des questions à traiter doit être installée dans les services du ministère, les collèges d'agriculture ou bien être directement responsable devant l'administrateur. Le personnel de la vulgarisation doit comprendre des animateurs de programmes en matière d'agriculture, d'économie domestique et de formation de la jeunesse. A mesure que le Service de Vulgarisation Agricole se développe, des spécialistes en gestion financière, instruction du personnel et information deviendront nécessaires.

c. Le plan d'organisation doit être conçu de façon à fournir des services qui répondent aux besoins des familles paysannes. Par exemple, ces services doivent satisfaire aux besoins en moyens d'existence grâce à la production agricole, aux besoins de la vie familiale grâce à l'économie domestique et aux besoins de formation des jeunes grâce à des programmes pour la jeunesse.

Au début, l'accent sera probablement mis sur le revenu et la production agricoles. Comme l'œuvre de la vulgarisation agricole est axée principalement sur le bien-être familial, le travail concernant la jeunesse et l'économie domestique doit être entrepris le plus tôt possible. Dans certains pays, le travail au profit des jeunes est le premier aspect de la vulgarisation agricole qui recueille l'adhésion.

L'économie domestique peut être aussi un facteur essentiel pour le progrès de l'agriculture en même temps que pour la santé et les conditions de vie des populations rurales. L'interdépendance entre l'agriculture, l'économie domestique et la formation de la jeunesse rend nécessaire un programme équilibré et complet.

En dernière analyse, le plan d'organisation doit traduire des relations actives et saines à l'intérieur du ministère et il doit fournir un

noyau simple et efficace d'apporter des informations utiles aux populations rurales.

2. Etablir un statut

Il faut un document officiel de base avant qu'un nouvel organisme gouvernemental puisse se développer correctement; sans cette base, l'organisme se trouvera toujours dans une situation hasardeuse. Le meilleur moment pour établir le statut d'un organisme est celui des premiers pas.

Un document officiel (+) assurera l'établissement de l'organisme et fera en sorte que celui-ci puisse continuer à obtenir des fonds et à maintenir sa position. Un retard dans la parution du document officiel risquerait, comme cela s'est déjà produit, de compromettre ses relations avec d'autres organismes.

3. Assurer le financement

Un Service de Vulgarisation Agricole ne peut réussir à atteindre ses objectifs que s'il dispose de crédits certains pour assurer son fonctionnement régulier pendant des mois et des années. Il est donc essentiel que l'administrateur de vulgarisation établisse, en collaboration avec les autorités ministérielles, une base budgétaire assurant un financement continu. Le Service de Vulgarisation Agricole doit toujours être organisé sur une échelle qui puisse se maintenir dans le cadre de l'économie en expansion du pays.

Si les habitants fournissent une partie des ressources financières sur des fonds, soit publics soit privés, ils porteront un intérêt plus vif au programme de vulgarisation. Dans ce cas aussi le soutien financier reposera sur les possibilités budgétaires des intéressés. Le soutien local peut ne consister qu'en la fourniture d'un bureau, de fonds pour les transports, d'une secrétaire ou d'autres éléments précieux.

Certains pays n'ont pas d'autorités locales habilitées à percevoir des taxes. Dans ce cas, toute contribution locale ne peut être que volontaire. Elle peut par exemple se manifester par la construction d'un bureau avec les matériaux disponibles sur place. Même cette modeste contribution stimulera l'intérêt des habitants à l'égard du programme de vulgarisation.

4. Exécuter un programme d'enseignement

Un programme de vulgarisation agricole bien conçu doit comprendre les éléments suivants :

(+) Loi, décret, arrêté ou règlement. (N. du T.).

a. une liste de programmes d'enseignement traduisant les besoins de la population et un plan d'affectation du personnel et de toutes les autres ressources nécessaires pour satisfaire ces besoins;

b. Un plan de coordination des différentes activités prévues dans les articles du projet, afin d'assurer la coopération avec les divers compartiments du ministère et la diffusion régulière des informations au sein de l'organisme de vulgarisation;

c. Un exposé des résultats que doivent donner les efforts de vulgarisation prévus;

d. Des plans indiquant les durées prévues pour l'exécution de certaines opérations et montrant la corrélation entre les diverses activités du projet.

En résumé :

Un programme de vulgarisation bien établi présentera les caractéristiques ci-après :

a. Il sera fondé sur les besoins des populations rurales;

b. Il sera d'une grande souplesse et sujet à modification selon les circonstances et les besoins;

c. Il aura des buts entièrement éducatifs et emploiera de bonnes méthodes pédagogiques;

d. Il tiendra compte des aptitudes de chacun et sera appliqué en conséquence;

e. Il permettra l'emploi de volontaires locaux pour que le programme atteigne un grand nombre de familles;

f. Il sera fondé sur l'utilisation, poussée au maximum, d'informations techniques sérieuses;

g. Il cherchera à obtenir une participation locale aussi importante que possible;

h. Il sera de grande portée et visera à développer constamment l'instruction populaire.

Dans bien des pays, les agents de vulgarisation agricole ont tendance à traiter d'abord les problèmes mineurs. Cela provient peut-être de leur inaptitude à découvrir les questions plus importantes, mais c'est souvent pour montrer des résultats et gagner la confiance des habitants.

Dès que l'agent a pu présenter des résultats et gagner la confiance des gens, il doit s'attaquer à des plans de longue portée. Il doit planifier son travail pour une année ou plus et soumettre un plan écrit aux admi-

nistrateurs de vulgarisation. Ce plan doit exposer la situation locale, les problèmes, les solutions proposées, les méthodes à employer et les résultats escomptés. A la fin de la période couverte par le plan, l'agent doit rendre compte du résultat de ses efforts.

A mesure que les hommes acquièrent de l'instruction, leurs desiderata et leurs besoins changent. Aussi le programme de vulgarisation agricole doit-il s'élargir continuellement, parallèlement aux progrès des populations.

5. Evaluer la progression des programmes

L'administrateur et ses collaborateurs doivent évaluer l'avancement du programme de vulgarisation depuis son début, et cela de façon continue. L'évaluation repose sur des informations précises comprenant :

a. un exposé de la situation au début de la période considérée;

b. l'énoncé des changements ou objectifs proposés;

c. la liste des actions entreprises;

d. le compte rendu des réalisations ou changements qui ont été accomplis pour chacun des objectifs énoncés.

L'administrateur avisé développera avec ses collaborateurs une méthode efficace de recueil et d'analyse des informations utiles à l'évaluation en cours.

6. Faire de la vulgarisation agricole une profession

Lorsque la vulgarisation sera une profession reconnue, elle commencera à attirer des candidats de valeur des deux sexes. Devenus employés, ceux-ci découvriront les possibilités de carrière et se perfectionneront par l'étude personnelle et la réflexion, en même temps que par une instruction régulière de niveau supérieur qu'ils pourront recevoir. Ce développement des études fournira aux institutions d'enseignement des raisons suffisantes pour introduire dans leur programme de cours des questions appropriées sur le sujet.

Chaque agent de vulgarisation agricole doit avoir une compréhension claire de son travail. Dès que le plan d'organisation est en cours, on doit rédiger pour chaque emploi une description écrite indiquant en détail les tâches et les responsabilités de l'agent.

Les agents de vulgarisation agricole doivent se sentir en sécurité dans leurs emplois. Ils doivent être assurés qu'ils ne seront pas mutés sans préavis ou licenciés des services gouvernementaux sans avoir pu exprimer leur propre point de vue à l'administration. La vulgarisation agricole a plus d'attrait en tant que profession lorsque les employés ont la certitude d'une retraite après de longs et loyaux services.

Les employés de la vulgarisation agricole peuvent être payés selon des échelles de traitement établies par le gouvernement sur une base nationale. Les traitements peuvent avoir été établis pour des agents de vulgarisation qui effectuent une journée de travail courte et qui ont d'autres emplois à temps partiel, tandis que certains agents consacrent leur plein temps au travail de vulgarisation. Il est possible que les échelles de traitement établies par le gouvernement ne tiennent pas suffisamment compte de l'instruction spéciale exigée des agents de vulgarisation. Dans de tels cas, l'administrateur de vulgarisation doit travailler en collaboration étroite avec les autorités gouvernementales responsables du classement des professions et des échelles de salaires afin que son personnel soit correctement traité. Il est également important que les emplois de vulgarisation portent des titres qui soient conformes aux responsabilités et qui assurent au personnel un statut convenable.

Parmi les autres caractéristiques d'une profession figurent :

a. un ensemble de connaissances reconnues comme formant un domaine professionnel;

b. des conditions précises d'instruction et de compétence pour l'admission dans la profession;

c. des normes techniques et morales;

d. la responsabilité d'un service destiné au public;

e. la responsabilité individuelle de se diriger et de se discipliner soi-même.

7. Donner aux relations publiques l'attention désirable

L'administrateur aura à caractériser, et à servir en conséquence, les divers publics qu'il devra identifier dans la poursuite d'un programme de vulgarisation agricole. Ces publics sont nombreux. Tout d'abord, il y a les supérieurs au sein du ministère, ceux vers qui l'administrateur se tourne pour avoir des directives et un appui. En second lieu, il y a les chefs de services ministériels, qui dirigent des organismes établis de longue date et qui ont toujours pensé qu'ils avaient pour tâche d'éduquer le public dans leurs domaines respectifs. Troisièmement, il y a les fonctionnaires du gouvernement qui sont responsables de l'allocation des fonds pour l'exécution des programmes de vulgarisation agricole. En quatrième lieu viennent les industries agricoles et les autres groupes de professions travaillant pour l'agriculture. Cinquièmement, on a affaire aux personnalités locales qui par leur approbation implicite ou explicite déterminent d'avance le succès des efforts à leur niveau; et enfin on rencontre la population, en somme la clientèle de la vulgarisation. Tous ces publics doivent connaître et comprendre ce que la vulgarisation s'efforce de faire et ce qu'elle peut faire.

8. Organiser et développer un noyau de spécialistes

Les spécialistes dans des domaines particuliers de connaissances forment le noyau d'un Service de Vulgarisation qui vit et se développe régulièrement. En employant des spécialistes qui sont des experts de certaines questions un administrateur fixe les domaines dans lesquels le Service de Vulgarisation Agricole est capable de résoudre des problèmes techniques.

L'agent local de vulgarisation agricole peut être bien instruit en matière d'agriculture générale ou d'économie domestique, mais il lui est impossible d'être un expert dans tous les problèmes techniques qui peuvent se présenter. Un spécialiste l'assistera dans ces problèmes techniques et le maintiendra « à la page » sur les questions de son programme. Si l'agent local n'a qu'une instruction technique limitée, l'aide d'un spécialiste est particulièrement importante. Sans un noyau de spécialistes pour instruire l'agent de vulgarisation du village et pour travailler sur les problèmes importants aux échelons de la nation, de la région, du village et de l'individu, un organisme de vulgarisation deviendrait finalement stérile dans ses applications et dans les services qu'il doit rendre au public.

Dans certains pays, il faudra peut-être de nombreuses années avant qu'il y ait suffisamment d'experts à haute compétence pour la vulgarisation, l'enseignement universitaire, la recherche, et les activités régulatrices. Jusqu'à ce qu'ils soient assez nombreux, beaucoup de ces spécialistes auront à accomplir deux ou plusieurs de ces tâches simultanément. De bonnes relations entre le Service de Vulgarisation Agricole et les autres administrations sont particulièrement importantes dans de tels cas.

9. Mettre au point un programme équilibré

Les Services de Vulgarisation Agricole se développeront de façon différente selon les pays. De même variera l'importance donnée dans les programmes à la production agricole, à la vie familiale ou à la formation de la jeunesse. Bien des pays ont trouvé qu'il était souhaitable d'insister d'abord sur l'amélioration de la vie familiale et sur les programmes concernant la jeunesse. Lorsqu'il en est ainsi, la vulgarisation fait face à tous les besoins techniques de la famille paysanne en matière d'agriculture et d'économie domestique. Quand cela est réalisé, la famille entière recueille les bénéfices de l'application de méthodes scientifiques.

Pour être bien équilibré, un programme d'enseignement de la vulgarisation agricole doit chercher à utiliser, pour l'amélioration de la vie familiale, l'accroissement de revenus résultant d'une amélioration de la production.

REGARDS SUR L'AVENIR

Un pays reconnaîtra qu'il a atteint le stade des plans d'avenir quand la plupart des étapes analysées sous la rubrique « *Croissance et Expansion* » auront été franchies. A ce moment, l'administrateur de vulgarisation agricole devra réexaminer son programme et faire le point des progrès accomplis. Il lui faudra penser à ce que fera le Service de Vulgarisation dans 5, 10 ou 25 ans.

L'administrateur s'intéressera à l'amélioration de la qualité du travail de vulgarisation dans tous ses aspects. Il mettra sur pied des plans de longue haleine. Il portera son attention sur la mise au point de normes précises pour mesurer le succès et l'échec de chaque initiative. Et il commencera à sentir que les efforts déployés pour mettre sur pied un Service de Vulgarisation Agricole produisent des résultats.

L'administrateur sera dès lors assuré que l'idée d'un Service de Vulgarisation est acceptée de façon générale par la population et par les autres fonctionnaires tant au sein qu'au dehors du Ministère de l'Agriculture. Il se rendra compte que le programme de vulgarisation est en pleine croissance et que le moment est venu d'assurer son succès à long terme.

L'administrateur qui arrive à ce stade devra étudier les mesures ci-après.

1. Etablir un plan à longue échéance pour la formation de volontaires locaux

Bien souvent les personnes les plus capables dans une communauté ignorent leurs capacités. Trouver, instruire et utiliser ces personnes comme animateurs volontaires est l'une des tâches essentielles dans le développement d'un Service de Vulgarisation. Des leaders volontaires ont un rôle important pour la vulgarisation; en fait, le travail de vulgarisation ne peut être poursuivi sans eux.

Les agents de vulgarisation locaux doivent être encouragés à former des volontaires. Grâce à un corps de volontaires, le programme de vulgarisation peut atteindre des milliers de familles. Il existe dans la plupart des villages et des régions des personnes capables qui jouissent d'une certaine autorité et qui sont fières des résultats d'un travail d'équipe.

2. Etablir un système de soumission des plans et des résultats

Il est nécessaire d'établir un plan à l'avance pour que chaque agent emploie son temps avec le maximum d'efficacité. On peut y parvenir en demandant aux agents un plan écrit qui couvre une période de temps déterminé.

Dans son plan de travail, l'agent local de vulgarisation :

a. identifie, avec l'aide des habitants du village, les problèmes importants qui doivent être attaqués;

b. propose l'application de mesures précises;

c. énumère les ressources nécessaires pour réaliser le plan suggéré;

d. établit un calendrier;

e. recense les personnes prêtes à coopérer;

f. indique quels sont les résultats escomptés des actions à entreprendre et comment pourront être évalués ces résultats.

Un plan de ce genre,même s'il est énoncé en termes généraux pendant les premières étapes du développement, sera pour l'agent de vulgarisation un guide fondamental et pour ses supérieurs un moyen d'information sur ses projets. Un plan de travail donne à l'agent la certitude que son temps sera employé au mieux des intérêts des gens à aider et non pas gaspillé en efforts dispersés sur des activités sans lien ni coordination entre elles.

A la fin de la période couverte par le plan, on rédigera un rapport donnant :

a. les relations entre le plan et les travaux réellement exécutés;

b. les résultats des efforts faits;

c. la liste des changements attendus pour les plans qui seront appliqués au cours de la période suivante.

3. Développer un plan de perfectionnement professionnel

Lorsque le travail de vulgarisation aura atteint un état de maturité qui en fait une profession, il sera important que les collègues ou les instituts offrent des programmes spéciaux en vue de préparer leurs étudiants à des emplois dans la vulgarisation. Un plan de perfectionnement professionnel doit comprendre des programmes d'instruction pour diplômés, spécialement destiné aux agents de vulgarisation. Si l'on veut que les agents de vulgarisation en agriculture et économie domestique obtiennent pleine considération, il faut établir des programmes d'instruction pendant le service qui apporteront les informations professionnelles les plus récentes. La compétence et le moral professionnels seront

améliorés par une publication consacrée aux aspects professionnels de la vulgarisation. Quand ces plans auront été réalisés, la vulgarisation se sera assuré une place définie dans la structure agricole du pays.

4. Développer la science et l'art du commandement

Les principes du commandement doivent être étudiés et adaptés à la situation du pays, car la direction des agents de vulgarisation locaux est l'une des fonctions d'administration les plus importantes. L'inspecteur de vulgarisation agricole doit exercer son contrôle sur des agents extrêmement dispersés, souvent dans les régions isolées. Il conseille et encourage les agents dans la préparation de plans de travail, dans le maintien de bonnes relations avec les habitants pendant l'exécution de ces plans de travail, et dans l'accomplissement des formalités administratives.

5. Maintenir l'aptitude au changement

Un service de vulgarisation agricole, tout en travaillant aux problèmes importants d'aujourd'hui, doit prévoir les problèmes de demain. Il doit ainsi être capable de modifier plans et méthodes pour aborder de nouveaux problèmes lorsqu'ils surgissent.

RESUME

Un service de vulgarisation agricole grandit et mûrit graduellement. Il passe par plusieurs stades de développement avant d'atteindre son plein épanouissement comme élément vital de l'agriculture d'un pays.

Les actes administratifs des premières années décident de la réussite future du Service de Vulgarisation. Ils constituent la base sur laquelle peut être établi un programme éducatif permettant aux populatios rurales d'atteindre un niveau de vie plus satisfaisant à la ferme et à la maison.

Parmi les tâches que doit affronter un administrateur de vulgarisation au cours des premières années, l'une des plus attirantes consiste à se faire une idée exacte de la situation agricole de son pays et des besoins réels des cultivateurs. L'administrateur doit savoir ce qui est disponible en matière d'information technique, de services et de personnel, et il doit connaître les ressources économiques de son pays.

Il est également important pour l'administrateur de connaître et d'informer dès le début des personnalités dirigeantes, appartenant ou non à l'agriculture, et de demander leur concours. Ces leaders, ainsi que d'autres groupes qui s'intéressent au Service de Vulgarisation Agricole, doivent être tenus au courant des plans, des programmes et de la politique générale. Ils soutiendront alors la croissance et le développement de la vulgarisation.

Ayant pris connaissance de la situation agricole et des besoins de la population, l'administrateur doit mettre au point des projets éducatifs qui répondent à cette situation et à ses besoins. Dans les premières années, il préfèrera probablement choisir quelques problèmes importants sur lesquels on peut obtenir assez rapidement des résultats qui démontreront la valeur de la vulgarisation.

Au cours de l'étape suivante, il aura à choisir et former un personnel de vulgarisation. Ces travailleurs doivent être compétents en matière d'agriculture et d'économie domestique. On peut d'ordinaire leur apprendre des méthodes et des techniques pour travailler avec la population rurale.

A mesure que le Service de Vulgarisation Agricole grandit et se développe, l'administrateur doit mettre sur pied un plan d'organisation et assurer un financement régulier. Un plan d'organisation fixe les rapports de la Vulgarisation avec les autres compartiments du Ministère de l'Agriculture ou de l'Université. Il prévoit aussi un moyen de com-

munication entre les administrateurs et les agents locaux de vulgarisation.

Les méthodes de soutien financier doivent être adaptées aux usages du pays. Si les habitants contribuent en partie à ce soutien, ils s'intéresseront davantage au programme de vulgarisation.

Pendant la période de croissance et d'expansion, il faudra mettre au point un programme équilibré de formation sur la vulgarisation agricole. Ce programme devra refléter les desiderata et les besoins réels de la population. On insistera probablement au début sur la production agricole. Dès que possible cependant, on s'attaquera aux problèmes de la vie familiale et de la jeunesse. Des familles entières bénéficieront alors de l'application des méthodes scientifiques.

Lorsque le Service de Vulgarisation Agricole atteint sa maturité, l'administrateur doit regarder vers l'avenir. Il doit évaluer les progrès accomplis et commencer à penser aux changements à faire dans les années qui viennent. Il doit mettre en train des plans à longue échéance pour améliorer la qualité du travail de vulgarisation.

L'administrateur voudra également s'intéresser à un plan de formation de volontaires dans les villages. De tels volontaires aident à amener le programme de vulgarisation jusqu'à des milliers de familles. Leur concours est donc essentiel pour le succès à long terme de la vulgarisation agricole.

L'administrateur voudra aussi donner à son personnel des moyens de s'instruire au cours du service. Ce personnel doit se tenir au courant des questions techniques aussi bien que des méthodes pédagogiques pour continuer à bien servir le public.

Tous les employés de la vulgarisation, pendant qu'ils travaillent sur les importants problèmes d'aujourd'hui, doivent penser à ceux de demain. A mesure que la population progresse en matière d'instruction et d'économie, ses désirs et ses besoins varient également. Le Service de Vulgarisation Agricole doit donc être capable d'ajuster ses programmes et ses méthodes pour marcher de pair avec le progrès humain.